

Informations pratiques :

**RENTRÉE
SCOLAIRE**

La rentrée scolaire 2018-2019 est fixée au 3 septembre 2018,

Les agents ayant un ou plusieurs enfants **mineurs** scolarisés peuvent bénéficier d'une absence exceptionnelle.

- *Cette absence, rémunérée, est limitée en heures*
- *Pour les agents de droit public et privé*
- *Sous réserve de nécessité de service*
- *Soumise à l'accord du responsable hiérarchique*

Et si la rentrée de mon enfant est à une date différente ?

Il suffira alors de produire un justificatif....

Comment poser mon absence sur Horoquartz ?

- ✓ *Via la fonction WD1, pour les agents de droit privé*
- ✓ *Via la fonction WD2, pour les agents de droit public*

Motif « -RSCO » en saisissant le nombre d'heures correspondant à la durée de l'absence.



*La CFTC Emploi
toujours à vos côtés*
Syndicat.CFTC-HDF@pole-emploi.fr
03.28.76.09.00

 www.facebook.com/CFTCEmploi

CFTC
Emploi
Indépendance

CFTC
Emploi
Dialogue

CFTC
Emploi
Proximité

CFTC
Emploi
Respect

CFTC
Emploi
Engagement